



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Midi-Pyrénées

*Association Départementale des
Organismes HLM Tarnais*



L'UNION
SOCIALE
POUR
L'HABITAT

**Groupement Départemental
de la Haute-Garonne**

Qui sommes-nous ?

décembre 2010

L'activité des Associations régionales d'organismes Hlm s'articule autour ...

- ...de l'importance croissante des logiques de marché locaux dans l'action des organismes d'habitat social ;
- ...d'une meilleure connaissance du travail des organismes à cette échelle ;
- ...du développement de modalités de plus en plus « contractuelles » de travail entre les organismes avec leurs partenaires, et notamment les services de l'Etat.

L'action des Associations régionales d'organismes s'inscrit essentiellement dans les champs de l'action professionnelle territoriale des organismes travaillant en interorganismes.

1 – RAPPEL DU MODE D'ORGANISATION DU RESEAU DES ASSOCIATIONS REGIONALES

A – Rattachement au réseau national et caractéristiques du réseau

Il existe une Association régionale d'organismes Hlm dans chacune des régions administratives françaises.

Chaque Association régionale dispose de moyens propres (personnel, locaux, moyens de fonctionnement).

Les Associations régionales présentent des modes d'organisation similaires, avec cependant des nuances liées :

- Aux caractéristiques des territoires d'intervention : développement urbain, problématiques rencontrées, nombre d'organismes présents, culture inter-organismes, besoins en logement, etc. ;
- Aux modes d'interventions choisis par l'AR pour appuyer l'action des organismes : prise en charge en interne de personnels dédiés à des territoires, appui de l'AR, démarches interorganismes ;
- Au choix stratégique de prise en charge par l'AR de certaines missions spécifiques pour le compte et avec le financement de partenaires extérieurs : Animation de dispositif publique, mission thématique interorganismes

B – Statuts des Associations Régionales

La mise en place des règles communes au sein du réseau prévues par l'article 14 des statuts de l'Union a renforcé l'harmonisation sur quelques points jugés essentiels par le Comité exécutif de l'Union, et notamment les modalités d'alternance à la présidence de l'AR.

C – Ressources humaines du réseau

Plus de 100 personnes travaillent actuellement au sein dans les Associations régionales. Ces effectifs ont fortement augmenté au cours des dernières années. Plusieurs phénomènes permettent d'expliquer cette évolution :

- Le recrutement de chargés de mission généralistes pour répondre au développement de la commande territoriale des organismes ;
- Le recrutement de chargés de mission interorganismes dont l'action est dédiée à un territoire particulier (département, agglomération ou quartier) ;
- Le recrutement de chargés de mission dédiés à des interventions spécifiques dont le poste est porté par l'AR pour le compte de plusieurs partenaires ;

D – Fonctionnement en réseau

- 1- Les Associations régionales constituent un réseau professionnel dont l'animation est assurée par la Fédération Nationale des Associations Régionales. Les directeurs se réunissent notamment :
 - Chaque semaine dans le cadre d'une télé-réunion d'échange sur l'actualité professionnelle ;
 - Une fois par mois dans le cadre d'une réunion d'approfondissement sur quelques sujets professionnels, en partie organisée avec des intervenants des services de l'Union ;
 - Une à deux fois par an en séminaire afin d'échanger sur leur organisation professionnelle et réfléchir sur les perspectives de leur action.
- 2- Les directeurs d'AR et leurs chargés de mission participent en outre au fonctionnement du dispositif professionnel de l'Union : animation des pôles d'appui aux AR, participation aux réseaux d'échange mis en place par la Direction de l'Union.
- 3 En outre, la FNAR a mis en place avec les AR un Intranet professionnel d'échange et de diffusion de pratiques et d'expériences entre les AR.

2 – LES ACTIVITES DE L'USH MIDI-PYRENEES

Un plan stratégique triennal définit les axes prioritaires pour répondre aux enjeux régionaux. Il est annuellement décliné par un plan d'action. Le Plan d'action est défini en fonction du contexte et à partir de la commande des organismes de la région. Il est articulé avec les grandes orientations de la FNAR et de l'Union.

Les statuts de l'Union ont confié aux Associations régionales une mission générale de mise en œuvre des politiques de l'habitat et de la ville au niveau territorial. Cette mission se décline en cinq principaux types d'interventions communs à toutes les Associations Régionales :

- **La représentation locale du mouvement Hlm.**

L'USH Midi-Pyrénées représente traditionnellement le collectif des organismes du logement social auprès de leurs partenaires locaux que ce soit :

- dans un cadre général de représentation (auprès des Préfets et services locaux de l'Etat, des collectivités locales, etc.) ;
- dans le cadre de négociations locales intéressant tout ou partie des organismes de la région (Ex : mise en place de la loi sur les exclusions : Accords collectifs départementaux, Numéro unique, Chartes de prévention des expulsions ; définition des points de vue collectifs des organismes dans le cadre de l'élaboration de politiques locales, etc.) ;
- ou pour la mise en place d'actions communes ou de partenariats.

En outre, les organismes peuvent confier à l'Association Régionale le soin de les représenter dans certaines instances locales.

- **L'articulation entre les organismes et l'Union sociale pour l'habitat**

Descendante :

- Participation à l'information territorialisée des organismes en matière d'actualité professionnelle en complément de l'information diffusée par l'Union et les fédérations.

- Coordination de l'intervention des structures de l'Union au niveau territorial, appui aux initiatives territoriales des fédérations (organisation des séminaires à destination des Offices, journées régionales des coopératives, ...) mais aussi appui à l'action des filiales.

Ascendante :

- Remontée des informations nécessaires au mouvement professionnel pour son action.
- Participation et contribution aux travaux du dispositif professionnel de l'Union. L'USH Midi-Pyrénées participe aux groupes professionnels mis en place par la Direction du développement professionnel de l'Union au sein desquels elle apporte sa connaissance des pratiques territoriales : groupe Qualité de Service, Groupe Décentralisation-territorialisation.

- **L'appui professionnel aux organismes**

- Organisation de journées professionnelles régionales ;
- Animation de « clubs/Atelier », qui a pour objet de permettre aux organismes d'échanger sur leurs expériences et pratiques au sein d'un même territoire, mais aussi de produire des réflexions ou outils à usage collectif.
- Animation de dispositifs destinés à apporter des aides aux organismes (FILLS).
- Production d'outils et de méthodes répondant aux besoins locaux.

- **La capitalisation et la diffusion d'informations et de pratiques territorialisées**

- Traitement et/ou production d'une information territorialisée : mise en place d'observatoires locaux, traitement régionalisé d'enquêtes nationales de l'Etat (OPS, EPLS) ;
- Echange d'outils et de pratiques : dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Union, ou entre les Associations Régionales dans le cadre du réseau mis en place par la FNAR.

- **L'animation des démarches interorganismes infra-régionales**

Au niveau infra-régional, se déclinent le Groupement Départemental de la Haute-Garonne (GD31) et l'Association Départementale des Organismes HLM Tarnais (ADOT). Il s'agit de structures permanentes et généralistes des organismes à l'échelle départementale.

3 – CHIFFRES-CLES : HLM DE MIDI-PYRENEES

Les chiffres-clés sont consultables sur notre site Internet www.habitat-midipyrenees.org

4 – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'USH MIDI-PYRENEES

Les rapports d'activité annuels sont consultables sur notre site Internet www.habitat-midipyrenees.org